

# GRAND CONSEIL

Question Nicolas Kolly et Claude Brodard

2015-CE-189

**Transformation de la Tuilerie du Mouret en un établissement  
médico-social**

DSAS

24.06.2015

---

La Tuilerie du Mouret est un magnifique édifice du XVII<sup>ème</sup> siècle classé monument historique par le Service des biens culturels. La Tuilerie du Mouret a cessé toute activité industrielle en 1963. Ce bâtiment nécessite aujourd'hui des rénovations importantes.

Depuis quelques années, un projet de transformation de ce bâtiment en un établissement médico-social existe. Ce projet ambitionne de créer un home avec 67 lits médicalisés, dont une partie dans des appartements protégés.

Il permettra également de fournir des places de stage pour des formations CFPS pour des jeunes souhaitant obtenir une attestation fédérale d'aide en soins et accompagnement.

Enfin, ce projet permettra de développer l'offre, actuellement insuffisante, de places en EMS pour les personnes âgées domiciliées dans la région de la Haute-Saraine.

Une demande préalable à l'autorisation de construire a été déposée en décembre 2013 et instruite au 1<sup>er</sup> semestre 2014 pour l'ensemble du programme envisagé sur ce site soit : EMS de 67 lits, 16 logements adaptés aux personnes âgées, rénovation de la Villa du tuilier (bâtiment classé en 1<sup>ère</sup> catégorie par le Service des biens culturels) et activités annexes (cabinets médicaux, salon de coiffure, etc.).

Le financement du développement du projet global est assuré jusqu'à ce jour par des privés. La partie EMS pourra ensuite être reprise par une entité juridique « publique » (fondation, association ou autre) afin de se conformer aux règles de financement public des murs de l'exploitation.

Le fonctionnement de l'EMS nécessitera l'attribution de lits médicalisés de la part de la Commission des établissements médico-sociaux du district de la Saraine (CODEMS). Une grande partie de ces lits pourra provenir du transfert de structure existante (par exemple home des Peupliers ou de Sainte-Jeanne-Antide).

L'intérêt public pour la collectivité et en particulier pour la Haute-Saraine est élevé :

- Création de places pour personnes âgées (lits médicalisés et appartements protégés) afin de répondre à une forte demande
- Création de places de stage pour des formations CFPS
- Mise en valeur et conservation du patrimoine historique du canton

Au vu de ce qui précède, nous remercions le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat soutient-il la création de homes d'une certaine grandeur plutôt que le maintien de petites structures ?

2. Le Conseil d'Etat soutient-il le projet actuel de la Tuilerie du Mouret ?
3. Des lits supplémentaires nécessaires (soit sous déduction de ceux provenant de structures existantes) pourront-ils être attribués à ce projet ?
4. Si oui, quand est-ce que ces lits pourront être formellement attribués à ce projet ?

(Sig.) Nicolas Kolly et Claude Brodard, députés  
et 3 cosignataires